

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2/CAB rendant exécutoire la délibération n° 111 de l'Assemblée Territoriale de la C.E.S.

n° 2/CAB

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 janvier 1960

Numéro JO
n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro
30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération n° 111 du 28 décembre 1959 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, modifiant les tarifs des droits de timbre fixés par l'arrêté n° 1533 du 31 décembre 1954.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef de Territoire, J. COMPAIN.